

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS DU 8 JUIN 2021**

Le 8 Juin 2021 à dix-sept heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize et en visioconférence sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

Date convocation : 2 Juin 2021. **Présents :** BERNARD Colette, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, COLAS David, COLIN Severine, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, HOURCABIE Guy, JAILLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, LEROY Anne, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RAFFALLI Catherine, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VILLA Jean-Claude, VINGDIOLET Marie-Christine. **Excusés:** BARBIER Daniel (pouvoir à Vingdiolet MC.), BARBIER Roger (pouvoir à Hourcabie G.), BORNET Carole (pouvoir à Girard P.), BOUILLON Sandra (pouvoir à Guyot J.), BOUZOULA Yasmina (pouvoir à Guyot J.), DAGUIN Gérard (pouvoir à Lemoine F.), DUMONT Sylvie (pouvoir à Girard P.), ESCURAT Elisabeth (pouvoir à Gautheron F.), GATEAU Mireille (pouvoir à Villa JC.), MARTIN Michel (pouvoir à Villa JC.), MOREAU Alain (pouvoir à Rollin P.), POYEN Emmanuel (pouvoir à Roy R.), SIMONNET Pascale (pouvoir à Thevenard P.), VINCENT Michel (pouvoir à Thevenard P.). **Secrétaire de séance :** MOREAUX Jacques. **En exercice :** 44. **Présents :** 30. **Votants :** 44.

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

SOMMAIRE

1. VENTE A UNE ENTREPRISE DU TERRITOIRE D'UNE EMPRISE D'ENVIRON 58 755 M2 A PRELEVER SUR LA PARCELLE CADASTREE AV163 AU FOUR A CHAUX..... 2

1. Vente à une entreprise du territoire d'une emprise d'environ 58 755 m² à prélever sur la parcelle cadastrée AV163 au Four à Chaux

Madame Roy fait une introduction liminaire sur le rapport présenté au Conseil.

Donc, un conseil communautaire, on va dire extraordinaire, puisqu'il n'y a qu'un point unique à l'ordre du jour, qui est la vente à la société ANVIS d'un terrain.

Tout d'abord, j'ai été saisie d'un courrier d'élus PCF, MM. Lemoine et Daguin, sur trois points pour lesquels ils voulaient avoir des précisions.

Concernant deux points, le transfert de l'usine des Caillots et la non information des élus sur les transactions en cours, je pense qu'on aura les réponses dans le déroulé de notre conseil d'aujourd'hui.

Un autre point sur les zones inondables à Decize. Là, normalement, il y a un Conseil qui est prévu le 6 juillet avec un point sur la digue de Decize ; donc je pense que ce sujet n'aura pas de réponse aujourd'hui mais plutôt au conseil du 6 juillet.

La vente d'un terrain à ANVIS : on a été contacté, exactement le 12 février, par cette société qui est venue sur les terrains du Four à Chaux pour visiter l'emplacement.

Ensuite, on a eu une première réunion avec eux le 25 février et autour de la table il y avait tous les prestataires et partenaires dont Monsieur Josso, Sous-Préfet à la Relance ; et compte-tenu des échanges qu'il y a eu ce jour-là, aujourd'hui, on en est à vouloir vendre ce terrain.

Mais auparavant, je voulais vous présenter quel est leur projet, quel est justement ce qui va se passer pour la société ANVIS.

Ce que vous savez tous, à l'usine des Caillots, la société ANVIS s'est séparée de SUMIRIKO. C'est la partie ANVIS seulement qui souhaite venir s'installer au Four à Chaux.

Madame Roy commente le support projeté.

En fait, pour eux, dans les enjeux et objectifs de leur projet, c'est la création d'un nouveau site industriel avec une modernisation des infrastructures et l'optimisation des flux.

Ils veulent améliorer l'efficacité des lignes de production et renforcer la compétitivité de leur entreprise. Ils veulent adapter les infrastructures aux problématiques ANVIS donc : flexibiliser les procédés de production, gagner en espace et développer de nouveaux produits.

Cela vous donne l'idée de l'emplacement du bâtiment, bâtiment qui va faire je crois dans les 1500 mètres carrés de bureaux et les 10 000 mètres carrés de surface dédiée à la production.

Le bâtiment va être situé plutôt sur le nord du terrain et avec une possibilité d'extension sur le sud.

Je pense que vous situez tous ce terrain, il est juste après le terrain qui a déjà été aménagé, où on a vendu un certain nombre de terrains et il se trouve en fait en bout des entreprises de messieurs Beauvois et Nicard. Voilà pour l'emprise du terrain.

Il y aura un renforcement des capacités de recherche et développement avec la création d'un centre de recherche et développement à Decize et le développement de nouveaux produits, la modernisation de l'outil productif (donc de nouvelles technologies et de nouveaux équipements), l'aménagement de l'espace pour permettre la diversification de l'activité.

Et au niveau des performances environnementales et de l'efficacité énergétique, ce sera une réduction de l'empreinte carbone, notamment par le développement d'un bâtiment basse consommation avec une nouvelle chaufferie...

Au niveau des retombées socio-économiques et territoriales : une attractivité accrue du territoire au sein de la région Bourgogne Franche-Comté, dix emplois directs créés et 130 maintenus, des perspectives de collaboration industrielle, une prise en compte de la transition écologique, une politique de diversification de l'activité, la sécurisation d'un approvisionnement en produits

industriels français, une politique volontariste pour pérenniser une activité industrielle locale. Une volonté de redynamiser cette filière industrielle avec la volonté d'un chiffre d'affaires additionnel de 3 à 5 millions d'euros d'ici à 2025.

Voilà le projet tel qu'ils nous l'ont présenté. Je pense que c'est un atout pour le Sud Nivernais et pour Decize. Je pense que c'est très important que cette société reste sur le Sud Nivernais, c'est quand même 130 emplois en jeu, et peut-être d'autres par la suite.

Ça a été très vite dans les discussions que l'on a eues avec eux puisque, je vous l'ai dit tout à l'heure, entre les 12 et 25 février et maintenant, début juin, on est prêt à signer une promesse de vente.

Après, Justine, je ne sais pas si tu voulais intervenir puisque tu étais avec nous lors de la première réunion avec ANVIS et tous les partenaires, si tu as quelque chose à nous apporter. C'est vrai qu'on a voulu justement pour que ça aille très vite, que tout le monde soit autour de la table notamment les services de Decize parce qu'ils sont concernés par le permis de construire entre autres.

Madame Guyot intervient.

Merci Régine. Effectivement, lorsqu'on a rencontré le PDG qui est Monsieur Hahn, c'est vrai qu'il y avait quand même un précédent qui faisait craindre, peut-être, une possible une perte d'emplois sur l'entreprise puisque, lorsqu'il avait déjà été gérant de l'entreprise, des emplois avaient été supprimés. On a eu l'assurance, et ça nous a été confirmé, qu'aucun poste ne serait supprimé, c'était vraiment, ce qu'on attendait du discours du PDG. C'est à dire qu'on ne pas non plus faciliter l'installation d'une entreprise pour que derrière on supprime des emplois ; donc ils se sont engagés à consolider l'emploi et à le développer ; pour l'activité de territoire c'est une très bonne chose.

Et puis, ce qui est très bien aussi, c'est qu'on arrive au mois de juin et on voit finalement que tout est allé très vite, tout s'est mis en place très rapidement. Là, c'est vraiment très bien ; parce que ce n'est pas gagné, quand on a des entreprises qui veulent s'installer, il faut être réactif.

On est sur une parcelle de 60000 mètres carrés, c'était une bonne chose qu'on puisse collaborer très rapidement avec les services de l'Etat, et faire s'assurer des différentes études qui auraient pu nous contraindre notamment sur les contraintes écologiques.

Donc, tout a été calé, tout a été vu, tout a été négocié ; on a été associé et ça a été vraiment très constructif et je pense qu'on peut tous se féliciter du travail qui a été mené.

Maintenant, je dirais qu'il y a plus qu'à y aller et puis j'espère surtout que l'entreprise développera des emplois et j'espère que derrière ce beau projet on aura un accroissement de la population sur le bassin decizois.

Madame Roy

Moi, je n'en doute pas puisque, en fait, à présent c'est la société propriété de Monsieur Hahn.

Autant, avant, c'était un groupe ; là, c'est Monsieur Hahn, président d'ANVIS qui s'engage.

On a aussi rencontré Monsieur Erath qui est le directeur général sur Decize et Monsieur Ritzenhaler qui est le directeur général du site d'Epinal. Les deux sont, à la fois, directeur général et directeur général délégué des deux sites. On voit que Decize fonctionne avec Epinal, mais, néanmoins, il y a la création d'un centre de recherche à Decize et je pense que ça c'est très important qu'il se fasse à Decize. Je pense que c'est source d'emplois.

Moi, j'ai complètement confiance et je trouve que c'est un beau projet.

On a vraiment bien discuté avec eux, on a été réactif, et je pense que c'est ce qu'il faut ; parce que quand on a des entreprises qui veulent s'installer on s'aperçoit qu'il faut toujours réagir vite.

Contrairement à nos collectivités qui sont assez lourdes dans les procédures, une entreprise, il faut que ça aille vite parce qu'elle a des marchés qui viennent et donc il faut de répondre. Si on ne répond pas, les marchés passent et c'est fini.

Là, je pense que si on arrive vraiment à ce que ce projet aboutisse, et je n'en doute pas, on aura répondu et on pourra, je pense, se féliciter pour le Sud Nivernais qu'une entreprise telle que celle-ci reste chez nous et est se développe.

Monsieur Lemoine

Vous êtes sûr de votre coup ?

Parce que quand je vois que SUMIRIKO a vendu à ANVIS au mois de septembre et ils qu'ils ont dans les dossiers, qu'on connaît très bien, qu'ils ont trois ans pour pas vendre et que, d'un seul coup, six mois après, on apprend là qu'ils veulent quitter justement l'usine...

Alors nous, on a une déclaration à faire, et la déclaration vous pourrez vérifier nos mots...

Madame Roy

Quand vous dites « nous », monsieur Lemoine, précisez qui est « nous ».

Monsieur Lemoine

Notre groupe.

Déjà en premier lieu, ça aurait été bien de votre part, quand vous avez les reçus au mois de février, de recevoir les syndicats et ça vous l'avez pas fait.

En plus, vous avez été la semaine dernière à l'Usine des Caillots et vous ne les avez pas reçus. C'est le secrétaire du comité, Monsieur Nicard, qui vous a demandé une audience que vous avez prévue, je pense, le 10 juin.

Voyez les choses comme elles sont faites, alors nous, moi, je vais vous lire la déclaration. Vous pourrez bien préciser des choses au niveau de la Préfecture.

Transmettre certains ateliers, c'est en relation, c'est l'atelier de l'industrie du site des Caillots vendu par SUMIRIKO à ANVIS en septembre 2020...

Madame Roy

Monsieur Lemoine, ce n'est pas là le sujet, c'est pas un débat syndical.

Monsieur Lemoine

Non ce n'est pas un débat syndical, c'est politique, je regrette, c'est politique.

Madame Roy

C'est une vente de terrain, donc ce n'est pas.

Monsieur Lemoine

Mais il y a des choses.

Madame Guyot, est-ce qu'ils vous ont dit qu'ils vont garder les mélanges, l'atelier de mélanges ?

Il y a 130 emplois et vous serez tous responsables si les licenciements devaient avoir lieu.

130 emplois il y a derrière ça et ils ne vous en ont pas parlé.

Parce que, aujourd'hui, nous on le sait, au niveau des mélanges, ce seront des mélanges qui seront rapportés d'autres usines.

Vous voyez et vous allez, aujourd'hui, enfoncer un clou.

Bravo, bravo les élus.

Mais, je lis ma déclaration du parti communiste.

« ANVIS, alors que le contrat de vente stipule que la société ANVIS ne changera rien pendant trois ans, d'ailleurs un dossier actuellement en justice déposé par la direction... »

Madame Roy

Monsieur Lemoine, stop, stop, ce n'est pas le sujet.

Monsieur Lemoine

Non, pourquoi ce n'est pas le sujet, pourquoi ce n'est pas le sujet ?

Madame Roy

Parce qu'on n'est pas là pour débattre des problèmes.

Monsieur Lemoine

Vous vous foutez des autres salariés qui sont dans l'entreprise, bravo !

Madame Roy

Non Monsieur Lemoine, il y a deux entreprises.

Il y a deux entreprises, vous êtes en train de tout mélanger justement.

Monsieur Lemoine

Il y a trois entreprises parce qu'il y a un centre de recherche déjà.

Monsieur Renard

Euh, on est là pour défendre la Communauté de Communes ou pour défendre l'entreprise privée ? On est là pour la Communauté de Communes alors on parle des sujets de la Communauté de Communes.

Monsieur Lemoine

Bien justement, c'est n'importe quoi.

Madame Roy

On ne fait pas n'importe quoi monsieur Lemoine.

Monsieur Lemoine

Si

Madame Roy

Non certainement pas, certainement pas.

Madame Guyot

Monsieur Lemoine, calmement, vous proposez quoi ?

Monsieur Lemoine critique l'évolution du zonage « inondation » à l'usine des Caillots.

Madame Guyot

Monsieur Lemoine, qui est ce qui rédige les zones inondables ? C'est bien l'Etat ? On sait tous que le site au bord du canal est en zone d'aléa fort !

Monsieur Lemoine proteste.

Madame Guyot

Mais bien sûr que si c'est en zone inondable. Mais ce n'est pas question d'être inondé, c'est d'être en zone inondable ! Non mais, c'est quoi vos solutions ?

Monsieur Lemoine

Vous allez donner de l'argent pour ça.

Madame Roy

Monsieur Lemoine c'est bon, enfin, on n'est quand même pas des irresponsables, quand vous dites qu'on donne de l'argent c'est complètement faux.

Monsieur Gautheron

Monsieur Lemoine, s'il vous plait, vous nous prenez en otage. Ce problème ce n'est pas le nôtre. Ici on est là pour savoir si on vend quelque chose. On n'est pas là pour faire de la stratégie industrielle, on n'est pas là pour parler avec les syndicats On parle avec nos syndicats pour notre personnel, les autres...

Monsieur Lemoine

Bien non

Monsieur Gautheron

Mais complètement, dans cette instance, oui, je m'en fou Monsieur. Vous mettez ça au journal demain. Alors, arrêtez de nous faire perdre 10 minutes, on a tous autre chose à faire.

Monsieur Lemoine

On n'a pas le droit de parler, nous ?

Monsieur Gautheron

Non, vous n'avez pas le droit pour dire des conneries Monsieur.

Madame Vingdiolet

Je pense que ça peut être intéressant aussi pour le personnel de travailler dans des locaux neufs.

On sait que les techniques évoluent. Faire, ne serait-ce qu'au point de vue informatique, dans des anciens bâtiments ce n'est pas toujours facile. Parfois cela coûte moins cher de construire que de rénover ; on sait qu'au mètre carré ce n'est pas du tout le même tarif.

Et puis, moi, je pense aussi que d'avoir sur cette zone une entreprise importante aura un impact sur toute notre Communauté de Communes. Des sous-traitants pourront venir à côté. On a dit qu'on voulait aussi agrandir cette zone d'activité puisque là c'est bien démarré et que la plupart des terrains sont occupés. Il faut qu'on aille vite aussi pour ce projet-là ; s'il y a une entreprise un peu importante qui arrive, potentiellement il y aura des sous-traitants.

Et puis, ce qui se faisait il y a 50 ans, peut-être que maintenant l'industrie n'en n'a plus besoin et qu'elle a besoin d'autres produits. Si on n'évolue pas, et bien oui on retourne chez Zola !

Monsieur Schwarz

En parlant de sous-traitants, on a déjà des sous-traitants qui travaillent pour ANVIS qui sont dans notre secteur et qui vont être contents de travailler encore pour ANVIS.

Alors, je pense que s'amuser à mettre des bâtons dans les roues d'une entreprise comme ANVIS...

Ils vont, sans demander l'avis du PCF, prendre leurs valises et remonter l'entreprise en Allemagne et, nous, on n'aura que nos yeux pour pleurer. On n'est déjà pauvres, je ne vois pas où pourquoi jouer les enfants gâtés.

Monsieur Lemoine

Qu'est-ce qu'ils ont fait depuis le temps ?

Madame Roy

Arrêtez de refaire le passé, voyez plutôt l'avenir et puis on en reparlera dans quelques années.

Madame Jamet

Juste pour insister sur le centre de recherches ; effectivement, c'est une chose très positive puisque ces centres de recherche donnent une aura et peuvent attirer d'autres entreprises ; ça c'est une évidence.

Madame Vingdiolet

Et on va avoir des élèves ingénieurs qu'il faudra loger s'ils viennent en stage et tout ça, ça apporte aussi de la jeunesse et d'autres perspectives

Monsieur Schwarz

Vous savez que le centre de recherches était prévu pour partir à Magny-Cours, Monsieur Mazoïre peut en parler puisqu'il y travaillait ; donc c'est bien qu'ils restent chez nous.

Madame ROY

Tout à fait, et si toutefois ce n'était pas parti à Magny-Cours, ça aurait pu partir ailleurs et toute l'usine aurait pu partir ailleurs.

Monsieur LEMOINE

On n'a jamais vu la couleur de Magny-Cours.

Madame ROY

Je propose maintenant qu'on passe à notre sujet du jour.

Madame Roy donne lecture du rapport et du projet de promesse de vente.

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté est propriétaire de terrains sur la Zone d'Aménagement Concerté du Four à Chaux à Decize.

Suite à une scission en fin d'année dernière de l'Usine des Caillots, spécialisée dans le caoutchouc, en deux entités, « mélanges et R&D » et « industrie », maintenant distinctes d'un point de vue du capital, la Société ANVIS DECIZE SAS a fait part de son souhait d'acquérir une parcelle sur ladite zone pour y transférer son activité « industrie » dans une perspective de modernisation et de pérennisation de celle-ci sur Decize.

A cette fin, et après avoir résolu certaines questions réglementaires auprès des services de l'Etat avec l'appui de la CCSN et du Sous-Préfet à la Relance, levé les questions de possibilités de raccordement aux réseaux avec les concessionnaires et la Ville de Decize, et au terme d'une négociation, la Société est prête à acquérir pour 410 000 € hors taxes un terrain d'une emprise de 58 755 m² à prélever sur la parcelle cadastrée AV163 suivant le plan ci-dessous.

Cette offre s'inscrit dans le programme global d'aménagement de la zone envisagé au budget de la Communauté cette année dans lequel sont prévues, d'une part, au nord, la prolongation de la voirie et des réseaux de la Rue Henri Darcy sur quelques dizaines de mètres et la création d'une raquette de retournement et, d'autre part, au sud, la prolongation de la rue Gaspard Monge et la création de lots de tailles variées.

Afin de pouvoir évaluer le prix de vente du terrain, la Communauté de Communes a sollicité le Pôle d'évaluation domaniale compétent qui a rendu un avis en date du 22 Avril 2021. Ramenée à la superficie nécessaire, affinée de quelques centaines de mètres carrés depuis cette date, la valeur vénale estimée s'établit dans une fourchette comprise entre 407 731 € et 498 338 €.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'autoriser la Présidente :



- à signer la promesse unilatérale de vente ci-après dont un exemplaire demeurera annexé à la présente délibération, le cas échéant après quelques menus ajustements n'en changeant ni l'économie générale ni le prix au mètre carré
- à signer tous autres documents relatifs à cette affaire et notamment les actes découlant de la promesse.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime moins deux voix contre, agréé la proposition.

Monsieur Lemoine indique que si sa déclaration n'est pas dans le compte-rendu, il portera l'affaire à la Préfecture.

En l'absence de questions orales ou écrites, la séance est levée à 18h30.